

GUIDE DU LECTEUR

MÉDIATHÈQUES EN TERRE DE CAMARGUE

Extrait du règlement intérieur. Le document complet est consultable en ligne sur mediatheques.terredecamargue.fr

INSCRIPTIONS

- ♥ Inscription gratuite sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.



Les enfants de moins de 8 ans doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte.

MODALITÉS DE PRÊT

- ♥ Carte individuelle : 15 documents / 3 semaines
- ♥ Carte professionnelle : 15 documents / 1 mois
- ♥ Nouveautés romans : 15 jours de prêt



Les tablettes numériques sont à utiliser sur place.

TABLETTES ET ORDINATEURS

- ♥ Les - de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte
- ♥ Interdiction de télécharger de nouvelles applications et de visionner des contenus interdits par la loi
- ♥ Interdiction de jouer à des jeux d'argent

DÉTÉRIORATION

En cas de détérioration lors d'un emprunt, les procédures suivantes seront mises en place :

- **DVD** : émission d'un titre de 20€ par DVD
- **Livres ou CD** : Remplacement à l'identique (ou équivalent)

PROCÉDURE EN CAS DE NON RESTITUTION

En cas de non restitution lors d'un emprunt, les procédures suivantes seront mises en place :

- **15 jours de retard** : 1^{ère} notification
- **30 jours de retard** : 2^{ème} notification
- **45 jours de retard** : 3^{ème} notification par lettre recommandée avec accusé de réception.

Après les 3 notifications de retard, un titre de recette d'un montant de 20€ par document non restitué sera adressé sous quinzaine au Trésor Public pour recouvrement. Aucun recours n'est possible.



mediatheques@terredecamargue.fr

MÉDIATHÈQUES EN TERRE DE CAMARGUE



Communauté
de communes
Terre de CAMARGUE
www.terredecamargue.fr